

FRANCE MAYOTTE

FMM N°1742 du vendredi 30 mars 2018 - Prix de vente : 1€

MATIN

Crise sanitaire :
Le CNOM
déclenche
l'alerte...

Focus du jour / Agir Pour l'Environnement

Le traitement des déchets à Mayotte
une matière qui doit encore beaucoup
évoluer mais qui a fait des progrès...



L'INFO KWEZI
0€/mois
à vie !!!
www.linfokwezi.fr

Immigration : les reconduites toujours interdites

Moroni fait le forcing

Développement
Dépôt de permis
pour Burger King
Grève générale
Sorain arrive et
réunion samedi



Coopération
Une mécanique
puissante pour
Mayotte à la COI



VAISSELLE & USTENSILES | ACCESSOIRES DE FÊTE | MATÉRIEL JETABLE | ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL



AUDIM
AUSTRAL DISTRIBUTION MAYOTTE
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
Tél. : 0269 62 04 51
contact@audimay.fr

Agir Pour l'Environnement

Le traitement des déchets à Mayotte une matière qui doit encore beaucoup évoluer mais qui a fait des progrès...

La grève générale monopolise l'actualité depuis des semaines maintenant et il est un domaine qui souffre aujourd'hui particulièrement l'environnement. Les déchets sont difficilement ramassés et s'amassent aux 4 coins de l'île. Lorsque le mouvement sera terminé, ce qui est à espérer le plus rapidement possible désormais, l'heure sera à la collecte sera immense. Mais qui s'en chargera et où finiront-ils ? La directrice générale du cabinet Insidens, Anne-Constance Onghena répond à ce questions...



➤ **L'INFO KWEZI**

0 € / mois
à vie !

www.linfokwezi.fr

@MayShopCrea



France Mayotte : où en est le traitement des déchets aujourd'hui à Mayotte ?

Anne-Constance Onghena : Ces dernières années le traitement des déchets a profondément changé : les décharges polluées et polluantes, dont personne ne voulait, ont laissé la place à de véritables usines qui transforment nos déchets. De rebus, elles sont devenues des matières premières. C'est ce qu'on appelle, selon la terminologie courante, l'économie circulaire : transformer nos déchets dans la perspective d'économiser les ressources naturelles. Le mode de traitement doit être adapté au type de déchets, on parle de privilégier la réutilisation ou recyclage.

Mayotte n'a pas été épargnée par les évolutions technologiques de ces dernières années, ainsi les décharges sauvages caractéristiques d'un temps révolu ont

laissé la place à une décharge aux normes à Dzoumogné qui intègre dorénavant deux modules de tests : plateforme de compostage des déchets verts et fabrication de biogaz pour la valorisation en énergie.

FMM : Quel bilan peut-on dresser du traitement des déchets à Mayotte ?

ACO : Aujourd'hui c'est le Sidvam976 qui traite nos déchets. Le service public de la collecte ramasse sur les trottoirs de Mayotte près de 65 000 tonnes de déchets, ce chiffre augmente chaque année en moyenne de 5 à 10%. A cela s'ajoute les 264 tonnes d'emballages ménagers collectés en 2017 via les trios, ce chiffre lui est en baisse année après année.

En résumé, en France, chaque habitant produit environ 71kg d'emballages ménagers par an mais à Mayotte chaque habitant ne place dans un trio que 1.3 bouteilles en verre, par exemple. Le message ne

Un message qui n'est pas encore complètement passé



65 000t de déchets collectés par an en

264t de collecte sélective par an en

ne passe pas encore

FMM : que deviennent ces 65 000 tonnes de déchets ?

ACO : Ils sont principalement enfouis à la décharge de Dzoumogné (ISDND) ; quand ils ne le sont pas ils sont exportés hors de Mayotte pour être traités.

Ce qui est quand on y réfléchit un vrai scandale environnemental ! Une bouteille de lait consommée par une famille mahoraise a traversé le monde une première fois depuis la métropole pour y être placée dans le rayon d'un supermarché occasionnant un impact environnemental non négligeable : la production de gaz à effets de serre

liés à son transport. Lorsque celle-ci est placée dans un trio (parce que la famille est éco-citoyenne !) elle sera expédiée en Asie pour y être traitée (c'est-à-dire transformée en billes de plastique pur fabriquer une nouvelle bouteille), produisant ainsi de nouveaux gaz à effets de serre. Ce scandale prend encore une autre dimension lorsqu'il s'agit de nos déchets dangereux, car ces derniers ne sont traités qu'en France.

FMM : quelles sont les règles en matière de traitement des déchets dangereux ?

ACO : La convention de Bâle fixe comme principe que les déchets dangereux produits par les pays de

l'OCDE doivent être traités par l'OCDE (pour que les déchets des pays riches ne soient pas traités par les pays pauvres). A Mayotte, cela implique que nos déchets dangereux soient exportés en métropole. Est-ce vraiment nécessaire lorsque des infrastructures aux normes existent dans la zone de l'Océan indien ? Ce convoyage contribue à produire des gaz à effets de serre qui accélèrent le réchauffement climatique ? Alors ne serait-il pas possible de mettre en place des exceptions à Mayotte pour à la fois traiter nos déchets suivant des règles du jeu fixées par le Code de l'Environnement mais dans la zone de l'Océan indien et donc réduire notre impact environnemental ?

FMM : quelles pourraient être les solutions ?

ACO : Ces exportations de nos déchets ou ce recours au tout enfouissement privent notre territoire

d'emplois précieux dont nos jeunes par exemple ont tant besoin !!! Les pneus usagés pourraient être valorisés localement, les huiles pourraient être pré-traitées sur Mayotte. Mais au lieu d'accompagner les acteurs locaux à développer des projets à créer de l'emploi, la solution de facilité à court terme est privilégiée ; remplir des conteneurs et exporter vers la métropole sans accompagner le territoire à se réinventer !!!

Or le développement durable pose des perspectives de long terme, ce sont 3 piliers à développer en cohérence : préserver l'environnement, accompagner un développement économique durable et faciliter l'insertion des populations dans cette dynamique. Force est de constater qu'ici et maintenant à Mayotte sur la question du traitement des déchets, le développement économique et social n'est pas tous les jours de la partie.